



**NOS 12 PROPOSITIONS
POUR LA RÉUSSITE
DES PME DES TERRITOIRES**

SOMMAIRE

- 4 **ÉDITO - CONSTRUISONS LA FRANCE INDÉPENDANTE ET INDUSTRIELLE DE DEMAIN !**
- 7 **RÉDUIRE LA FISCALITÉ POUR LES PME QUI CRÉENT DE LA VALEUR AJOUTÉE EN FRANCE**
 - Proposition 01**
Accorder un crédit d'impôt aux PME industrielles sur leur production en France
 - Proposition 02**
Poursuivre la baisse des impôts de production en supprimant totalement la CVAE
 - Proposition 03**
Abaisser à 17 % le taux d'imposition pour les PME
- 10 **RENFORCER LE TISSU INDUSTRIEL PRODUCTIF ET LES FONDS PROPRES DES PME**
 - Proposition 04**
Créer un fonds d'investissement destiné aux PME/ETI industrielles indépendantes géré par Bpifrance et les Régions
 - Proposition 05**
Intégrer l'ensemble des matériels innovants dans le dispositif de suramortissement
 - Proposition 06**
Réduire l'impôt sur le revenu (IR) de 50 % du montant investi dans une PME
- 14 **ASSOULIR LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE TRANSMISSION D'ENTREPRISES**
 - Proposition 07**
Porter l'exonération du Pacte Dutreil à 95 % et jusqu'à 100 % en cas de conservation à six ans de l'entreprise
 - Proposition 08**
Exonérer les transmissions d'entreprises intervenant en 2022 et 2023 des droits de donation et frais de succession
- 16 **LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, MOTEUR DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES PME DES TERRITOIRES**
- 18 **RECONNAÎTRE LE PRINCIPE DE DIFFÉRENCIATION PME**
 - Proposition 09**
Créer le statut de l'Entreprise à Valeur Humaine
- 20 **RÉÉQUILIBRER LA RELATION INDUSTRIE-COMMERCE**
 - Proposition 10**
Garantir le respect du tarif fournisseur
 - Proposition 11**
Accroître la part de linéaires réservée aux marques PME dans les rayons de la Grande distribution
 - Proposition 12**
Mettre un terme aux Ententes à l'achat dans le secteur de la Grande distribution

CONSTRUISONS LA FRANCE INDÉPENDANTE ET INDUSTRIELLE DE DEMAIN !



La crise de la covid-19 a mis en évidence le rôle majeur des Entrepreneurs PME pour garantir notre indépendance économique.

En particulier, **les PME¹ indépendantes fabriquant les produits de grande consommation, par définition locales et authentiques, sont garantes de notre souveraineté alimentaire et industrielle.**

En effet, si les PME façonnent le territoire en créant de l'emploi, du lien social, en participant à son rayonnement économique ; elles sont aussi dépendantes et solidaires de leur région.

À l'image des PME agroalimentaires, leurs fournisseurs agricoles et de matières premières en sont issus. Leurs produits sont l'émanation d'un terroir, d'un savoir-faire particulier. Les PME ne pourraient fabriquer et donc s'installer hors de leur région.

De surcroît, que ce soit en termes d'investissement, de valeur ajoutée, de salaires versés ou d'emplois créés, **les PME indépendantes impliquent des effets multiplicateurs puissants dans l'économie française, deux fois supérieur à leur impact direct².**

Les PME ont également la confiance des citoyens et des consommateurs, **en raison de leur dimension humaine et de proximité. 79 % des Français font ainsi confiance aux PME³ et 84 % des Français souhaitent que les magasins de la Grande distribution proposent au moins 50 % de marques PME françaises dans leurs rayons⁴.**

Pourtant, les PME des Territoires sont toujours entravées dans leur développement par une fiscalité trop lourde ainsi qu'une réglementation pensée pour les multinationales, créant des distorsions de concurrence et empêchant la prise de risque.

Le prochain quinquennat devra donc s'attacher à libérer les PME pour assurer leur développement, au travers des 5 mesures suivantes :

- ✧ **Réduire la fiscalité pour les PME qui créent de la valeur ajoutée en France** afin de permettre la reconquête industrielle et favoriser les entreprises industrialisées et localisées dans les territoires.
- ✧ **Renforcer le tissu industriel productif et les fonds propres des PME** avec pour objectif de faciliter l'accès au financement des PME françaises et pérenniser les activités industrielles, par nature structurante pour l'écosystème local.
- ✧ **Assouplir la législation en matière de transmission d'entreprises** qui empêche aujourd'hui le développement des PME en ETI, décourage l'esprit entrepreneurial et détruit de l'emploi sur le long terme.
- ✧ **Reconnaître le principe de différenciation PME** pour assurer une concurrence équitable entre les PME et les multinationales dans un objectif d'intérêt général.
- ✧ **Rééquilibrer la relation industrie-commerce** afin de recréer de la valeur en partant d'une politique de l'offre, seul levier durable pour revaloriser les revenus agricoles, investir et créer des emplois.

C'est faire le seul choix viable pour l'avenir de la France : celui des PME françaises indépendantes, indispensables à la pérennité de notre bien commun économique, social et territorial.

Dominique AMIRAULT
Président, FEEF



LES PME DES TERRITOIRES

UN TRÉSOR NATIONAL

Indépendance économique • Souveraineté alimentaire • Transition écologique



22 000

ENTREPRISES

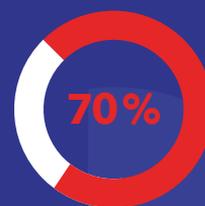
1^{er}

transformateur
de la matière première
agricole



250 000

EMPLOIS NON
DÉLOCALISABLES

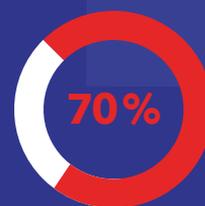


des entreprises sont
à détention familiale



33 000

SITES DE
PRODUCTION



des entreprises
sont engagées dans
une démarche RSE

Source : Étude Asterès, « Les entreprises industrielles indépendantes : une réussite économique et sociale au cœur des territoires », avril 2021.

RÉDUIRE LA FISCALITÉ POUR LES PME QUI CRÉENT DE LA VALEUR AJOUTÉE EN FRANCE

La réduction de la fiscalité des entreprises est la première étape pour relancer l'économie et lutter contre le chômage en permettant aux entreprises d'investir, d'innover, de gagner en compétitivité et donc de créer des emplois. Les industriels PME sont fortement impactés par ces taxes, en particulier celles portant sur les facteurs de production. Pourtant ce sont les PME qui créent le dynamisme économique sur le plan local, indispensable au développement de l'emploi et des collectivités.

✧ **Les PME supportent une fiscalité supérieure à celle des multinationales.** En France, le taux d'imposition implicite des PME au titre de l'imposition sur les sociétés (23,7%) est supérieur à celui des groupes mondialisés (17,8%)⁵. Contrairement aux multinationales, les PME ne peuvent pas pratiquer l'optimisation fiscale, ce qui crée une inégalité devant l'impôt entre elles et les grandes entreprises.

✧ **Les PME industrielles françaises sont pénalisées par la fiscalité par rapport à leurs concurrents étrangers, entravant leur développement à l'export.** Le taux d'impôt sur les sociétés en France est le plus élevé de l'Union européenne, même une fois pris en compte les taux minorés et les spécificités de chaque pays dans l'assiette fiscale⁶. L'industrie française fait également face à des impôts de production élevés. Ce type d'impôt est en moyenne deux fois plus lourd en France que dans le reste de l'Europe, et sept fois plus qu'en Allemagne⁷.

PROPOSITION

01

ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT AUX PME INDUSTRIELLES SUR LEUR PRODUCTION EN FRANCE

Afin de stimuler la production nationale, nous préconisons **la mise en place d'un crédit d'impôt à la production française portant sur 3 % de la valeur ajoutée pour les PME industrielles**. Le crédit d'impôt ciblerait la valeur ajoutée industrielle produite en France afin d'alléger les charges fiscales soutenues par l'industrie française. Ainsi, les entreprises auraient un intérêt évident à produire en France et pas seulement à y localiser leurs activités administratives ou commerciales. **Le crédit d'impôt pourrait se limiter aux entreprises dont la valeur ajoutée est inférieure à 20 millions d'euros par an**, afin de circonscrire l'impact sur les finances publiques et se concentrer sur les PME/ETI françaises.

PROPOSITION

02

POURSUIVRE LA BAISSÉ DES IMPÔTS DE PRODUCTION EN SUPPRIMANT TOTALEMENT LA CVAE

Il est crucial de réduire massivement la fiscalité de production, en particulier celle qui pèse sur la compétitivité et la productivité des PME françaises. Ces impôts frappent la production de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, de bâtiments et d'autres actifs utilisés à des fins de production. Ils sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation⁸, et agissent comme des coûts fixes. Dans ce cadre, **nous demandons la suppression totale de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), soit une baisse de fiscalité de 7 milliards d'euros. Cette mesure allégerait la charge fiscale supportée par les PME industrielles et stimulerait leurs investissements et leurs exportations.**

ABAISSER À 17 % LE TAUX D'IMPOSITION POUR LES PME

Les PME françaises supportent intégralement les handicaps nationaux de compétitivité et, de surcroît, ont une contribution fiscale supérieure à celle des multinationales. Ainsi, les PME dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 millions d'euros supportent une lourde fiscalité, alors que les grands groupes ont un taux d'imposition implicite d'environ 17,8%, du fait de leurs pratiques d'optimisation fiscale. Les PME de taille intermédiaire se retrouvent aussi fortement pénalisées, car trop grandes pour bénéficier du taux réduit de 15%, et trop petites pour bénéficier de régimes fiscaux plus avantageux à l'étranger. **Pour répondre aux objectifs d'équité fiscale, il convient de réduire le taux d'imposition sur les sociétés à 17% pour les PME, de façon à l'aligner sur celui supporté par les grands groupes.**



RENFORCER LE TISSU INDUSTRIEL PRODUCTIF ET LES FONDS PROPRES DES PME

Les PME souffrent d'un accès difficile au financement⁹, qui peut s'expliquer par leur taille, leur structure de gouvernance et leur localisation dans les territoires. Ce déficit de financement semble accru pour les entreprises indépendantes. Aussi, les fonds publics destinés à financer la croissance des entreprises, quoique nombreux, ne ciblent pas spécifiquement les PME industrielles. Il convient donc de sortir d'une économie de la dette pour tendre vers une économie de fonds propres, indispensable pour la pérennité des PME françaises.

- ✧ En raison notamment de leur entrée limitée sur les marchés boursiers, **l'accès au financement est plus compliqué pour les PME** que pour les multinationales, qui sont pour la plupart déjà introduites en Bourse.
- ✧ **La difficulté d'accès au financement en fonds propres s'accroît pour les PME localisées en régions¹⁰** (hors Île-de France), comme c'est souvent le cas pour les PME industrielles. Le réseau des chefs d'entreprises y est souvent moins étoffé auprès des milieux financiers. Il en résulte une asymétrie d'information entre investisseurs et entreprises, compliquant l'apport de fonds propres externes.
- ✧ À l'inverse des filiales de grands groupes, les PME indépendantes ne peuvent s'appuyer sur les conseils et les moyens financiers d'une maison-mère, et elles sont **contraintes de trouver par elles-mêmes les financements des projets qu'elles ont identifiés**. En 2018, les entreprises indépendantes avaient pour se financer moins recours aux capitaux propres qu'à la dette : cette dernière représentait 99 % de leurs fonds propres, contre 92 % pour les entreprises comparables non-indépendantes. Ces chiffres peuvent s'expliquer par un manque d'investissement en fonds propres.
- ✧ **Les PME industrielles sont peu couvertes par les fonds de la Banque publique d'investissement, Bpifrance**. Ceux-ci sont soit orientés vers l'industrie (principalement vers les grandes entreprises, via le Fonds SPI, pour Sociétés de projets industriels), soit vers des secteurs spécifiques de l'industrie (bois, rail, automobile).

CRÉER UN FONDS D'INVESTISSEMENT DESTINÉ AUX PME/ETI INDUSTRIELLES INDÉPENDANTES GÉRÉ PAR BPIFRANCE ET LES RÉGIONS

Un fonds d'investissement de 350 millions d'euros piloté par Bpifrance et les Régions devrait être créé à destination des PME industrielles indépendantes. Il permettrait de porter leur capitalisation à un niveau similaire à celle des entreprises non-indépendantes. Ce fonds serait spécifiquement dédié à l'investissement en fonds propres dans des PME industrielles indépendantes. Sur ce point, il ressemblerait au fonds « Ambition numérique » qui cible les entreprises non-contrôlées par un groupe. Le fonds d'investissement pourrait être piloté en partenariat avec les Régions, en les associant dans le financement du fonds ainsi que dans les décisions d'investissement, de façon à augmenter les fonds disponibles et à être en adéquation avec les besoins des territoires.



PROPOSITION

05

INTÉGRER L'ENSEMBLE DES MATÉRIELS INNOVANTS DANS LE DISPOSITIF DE SURAMORTISSEMENT

Le suramortissement facilite l'investissement des entreprises : il doit être élargi à l'investissement productif innovant des PME, afin de leur faciliter l'accès au matériel industriel de pointe et d'accélérer ainsi leur développement. Cette mesure permettrait aux PME une économie de 11 % sur les sommes engagées. Décidé en 2019, le suramortissement exceptionnel en faveur des investissements de transformation numérique dans les PME industrielles a ainsi permis une économie de 11,2 % sur le coût d'un investissement¹¹. Il s'agit d'un exemple de dispositif qui pourrait être pérennisé et élargi à l'ensemble des investissements dans du matériel innovant.

PROPOSITION

06

RÉDUIRE L'IMPÔT SUR LE REVENU (IR) DE 50 % DU MONTANT INVESTI DANS UNE PME

Pour soutenir les PME dans leur développement, il faut en priorité leur permettre de **consolider leurs capitaux propres, et de dégager des capacités nettes d'investissement en dirigeant davantage l'épargne vers les PME par des mécanismes incitatifs.** Ainsi, nous proposons de porter à 50 % les réductions d'impôts sur le revenu pour l'investissement dans les PME afin de faciliter leur financement et donc leur croissance. En portant la réduction d'impôts à 50 %, la réduction d'impôt maximale passerait de 3 000 € à 6 000 € pour une personne seule (et de 6 000 € à 12 000 € pour un couple).



ASSOUPLIR LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE TRANSMISSION D'ENTREPRISES

Simplifier la transmission des entreprises est un enjeu crucial de croissance et de compétitivité pour la France, à la fois en termes de création et de sauvegarde d'emplois, ainsi que pour l'équilibre des territoires. Or, aujourd'hui, la fiscalité française en matière de transmission n'est pas attractive : elle décourage la cession à des personnes physiques, en particulier pour une transmission intrafamiliale, ou à d'autres Entrepreneurs PME, expliquant en partie le retard de la France en nombre d'ETI.

✧ En comparaison avec les autres pays européens¹², les droits de donation et de succession pour les entreprises restent très élevés : 5 ou 6 % pour une donation de son vivant, 11 % en cas de succession. Il est donc urgent de prendre des mesures dans un contexte de vieillissement de la population des dirigeants d'entreprise (plus de 50 % des chefs d'entreprise ont plus de 65 ans). En outre, **la transmission d'entreprise doit devenir un axe fort de la politique de développement de l'entrepreneuriat, tant à l'échelle nationale que locale, au même titre que celle en cours pour la création d'entreprise.**

✧ **Les difficultés dans la cession d'entreprises ont des conséquences lourdes sur l'emploi.** En France, environ 185 000 entreprises pourraient être cédées chaque année étant donné l'âge de leur dirigeant. Or, seules 50 000 d'entre elles sont mises sur le marché chaque année, étant pour moitié effectivement cédée et disparaissant pour l'autre moitié¹³. Si le nombre de cessions effectives s'alignait sur le nombre de cessions potentielles, environ 750 000 emplois pourraient être sauvegardés, et 150 000 créés¹⁴. Certaines entreprises disparaissent ainsi faute de repreneur, alors que les entreprises récemment cédées connaissent des taux d'investissement et de rentabilité supérieurs à celles qui ne l'ont pas été¹⁵.

PORTER L'EXONÉRATION DU PACTE DUTREIL À 95 % ET JUSQU'À 100 % EN CAS DE CONSERVATION À SIX ANS DE L'ENTREPRISE

Un renforcement du pacte Dutreil, en le portant à 95 % (voir à 100 % en cas de détention longue) de la valeur des titres, est indispensable pour pérenniser le tissu d'entreprises familiales et patrimoniales, garantes d'une vision de long terme. D'autant plus que la transmission des entreprises au sein de la famille est préférable pour sa survie. En moyenne, les PME cédées au sein de la famille sont 93 % à survivre 3 ans après leur cession, contre 77 % qui survivent 3 ans après leur cession si celle-ci est réalisée à l'extérieur de la famille¹⁶. Une extension d'un dispositif tel que le pacte Dutreil permettrait donc de préserver les entreprises et l'emploi. Parallèlement, **il convient de sécuriser le dispositif Dutreil dans la durée pour ne pas voir remis en cause a posteriori les dispositions applicables au moment de la transmission, ce qui décourage de nombreuses cessions.**

EXONÉRER LES TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES INTERVENANT EN 2022 ET 2023 DES DROITS DE DONATION ET FRAIS DE SUCCESSION

L'exonération des transmissions d'entreprise des droits de donation et des frais de successions en 2022 et 2023 faciliterait leur survie dans un contexte où un nombre croissant de chefs d'entreprise approchent de la retraite¹⁷. Elle faciliterait aussi le rebond de l'économie en sortie de crise. Avec une récession de 9 % en 2020, de loin la plus violente depuis 1945 et une reprise menacée par un rebond de l'épidémie, les entreprises auront besoin de soutien pour repartir en sortie de crise.



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, MOTEUR DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES PME DES TERRITOIRES

N'ayant pas pour but la seule maximisation des profits, **les PME indépendantes sont fortement engagées sur le plan social, sociétal et environnemental. Par les circuits courts, l'approvisionnement local et le développement des innovations vertes, elles sont à la pointe pour atteindre les objectifs de transition écologique.**

Ainsi, pour les Entrepreneurs PME, la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de progrès, guidée par des valeurs humaines, d'authenticité et d'éthique concrète.



Si les PME sont naturellement RSE, il est nécessaire de les inciter à formaliser et à valoriser leurs actions RSE auprès de leurs parties prenantes, comme le permet le **Label « PME+ », levier principal d'accélération et d'appropriation de la RSE pour les PME des Territoires.**

LES PME DES TERRITOIRES

ACTEURS CLÉS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



70%

des PME des Territoires sont engagées dans une démarche RSE



32%

du chiffre d'affaires sont réalisés sur des produits responsables



64%

des entreprises ont noué des partenariats avec une association (vs. 31 % pour la moyenne des entreprises)



81%

des entreprises font don d'une partie de leur marchandise



54%

des salariés sont des femmes



76%

des Français considèrent que les PME sont des acteurs clés de la transition écologique

RECONNAÎTRE LE PRINCIPE DE DIFFÉRENCIATION PME

En France, le régime de droit commun des entreprises ne fait aucune distinction entre la taille des entreprises - TPE, PME, ETI et multinationales - sur la base du principe d'égalité. Cette vision fait fi du modèle de la PME, **qui n'est pas une grande entreprise en plus petit**. Répondant à des logiques et spécificités particulières, elle est un contre-modèle aux multinationales.

Ce principe conduit ainsi à une inégalité de fait entre les PME et les multinationales en raison d'un environnement économique et d'une réglementation intrinsèquement pensée et construite sur le modèle des grands groupes, leur conférant des avantages compétitifs et amoindrissant la compétitivité des PME.

Au total, l'indifférenciation en droit entre multinationales et PME provoque des distorsions de concurrence au détriment des PME des Territoires.



CRÉER LE STATUT DE L'ENTREPRISE À VALEUR HUMAINE

Il est nécessaire de créer un cadre offrant un traitement différencié aux PME françaises par rapport aux règles normatives adaptées aux multinationales. L'enjeu est de passer d'une égalité formelle à l'égalité réelle, et de mettre ainsi ces deux modèles d'entreprise sur un pied d'égalité. Pour cela, **il faut reconnaître une différenciation en droit pour les PME par rapport aux groupes mondialisés.** Différenciation non pas en termes d'opposition, mais de complémentarité au sein de notre même système économique.

Ainsi, à l'image du statut de l'entreprise à mission, nous demandons la création du statut juridique de l'Entreprise à Valeur Humaine, sur la base de critères objectifs (chiffre d'affaires réalisé en France, indépendance de tout groupe privé et coopératif, valeur ajoutée créée dans le territoire...), lui permettant de bénéficier d'un traitement différencié en matière fiscal, économique et commercial.

Aussi, il convient de noter que le droit communautaire ne s'oppose pas au principe de différenciation PME, comme l'atteste la directive européenne PCD (Pratiques Commerciales Déloyales) du 17 avril 2019 qui a introduit une différenciation entre les entreprises en fonction de leur taille.

LA DIFFÉRENCIATION PME

une mesure plébiscitée par les Français



En 2019

74%

des Français sont favorables à la mise en place de la différenciation PME, notamment au niveau fiscal, pour mettre fin aux distorsions de concurrence entre PME et multinationales.



En 2021

84%

des Français souhaitent la création d'un cadre juridique spécial PME pour leur assurer des mesures spécifiques sur le plan fiscal et économique.

RÉÉQUILIBRER LA RELATION INDUSTRIE-COMMERCE

En dépit des différentes lois successives en matière de relations commerciales, la destruction de valeur est toujours la règle dans la filière. À titre d'exemple, **l'industrie agroalimentaire française est en déflation depuis 7 ans (- 6,2% entre 2013 et 2020), alors que l'inflation globale a augmenté de 6% sur la même période.**

- ✧ L'accroissement du déséquilibre dans les relations commerciales, entre un amont atomisé et un aval concentré, accentue la pression sur les fabricants PME qui ont progressivement perdu la maîtrise de leur tarif de vente. Aussi, l'idée selon laquelle la Grande distribution serait seule responsable du pouvoir d'achat des Français aggrave encore ce phénomène.
- ✧ Au final, **cette politique court-termiste en faveur du consommateur appauvrit l'outil industriel en amont, et amenuise drastiquement les possibilités d'investir, de créer des emplois, d'augmenter les salaires. In fine, elle désindustrialise et tue le pouvoir d'achat des Français qu'elle était censée favoriser.** Il faut donc sortir de cette logique et rebâtir une politique de l'offre : la création de richesse et de valeur doit s'effectuer dans l'entreprise, et non à l'aval consommateur.



GARANTIR LE RESPECT DU TARIF FOURNISSEUR

La loi EGAlim 2 sanctuarise les prix des agriculteurs, en rendant la matière première agricole non négociable dans le contrat avec le transformateur. Néanmoins, cette mesure n'est pas suffisante pour assurer la répartition de la valeur sur toute la chaîne car le tarif du transformateur étant toujours négociable, il permet au distributeur de faire pression à la baisse sur les prix. Cette logique court-termiste appauvrit toute la filière et *in fine* le consommateur lui-même. **Il faut donc aller plus loin pour créer les conditions nécessaires à l'élaboration du prix à partir de l'offre. Cela est possible en rendant au fournisseur la maîtrise de son tarif de vente, comme la Grande distribution est libre de son prix de vente au consommateur.** À cette fin, nous demandons de rendre impérative l'application homogène du tarif général du fournisseur, selon son contenu et la date de son application, sous réserve d'une information du client dans un préavis d'au moins 3 mois.

ACCROÎTRE LA PART DE LINÉAIRES RÉSERVÉE AUX MARQUES PME DANS LES RAYONS DE LA GRANDE DISTRIBUTION

En France, les PME représentent 98 % des entreprises agroalimentaires pour seulement 20 % de parts de marché dans les enseignes de la Grande distribution. Pourtant, 84 % des Français souhaitent qu'1 produit sur 2 vendu en Grande distribution soit une marque de PME française. En effet, pour 9 Français sur 10, le fait de consommer des produits de marque de PME est un acte citoyen permettant de promouvoir l'économie française, l'origine France et l'emploi local¹⁸. Ainsi, **à l'image de la réglementation en restauration collective, il convient de mettre en place des quotas de 50 % de marques locales et de PME dans les rayons de la Grande distribution afin que ces derniers soient représentatifs du tissu économique et industriel français, en lien avec les attentes des citoyens et des consommateurs.**

METTRE UN TERME AUX ENTENTES À L'ACHAT DANS LE SECTEUR DE LA GRANDE DISTRIBUTION

La multiplication des Ententes des centrales d'achat de la distribution met à mal le principe fondamental de libre concurrence permettant à l'économie de marché de fonctionner correctement¹⁹. Ce rapport de force détruit de la valeur et fragilise encore plus les industriels PME, qui sont structurellement dans une relation déséquilibrée avec leurs clients-distributeurs et leurs concurrents multinationaux. Il devient donc urgent **d'interdire les Ententes conclues entre entreprises qui conduisent à des regroupements dont la part de marché dépasse 10 % sur un même secteur d'activité.** En effet, dans un tel cas, le prix devient alors l'expression de la domination du marché et remet en cause le libre jeu de la concurrence.

NOTES

1 Par PME, il faut comprendre de la TPE à l'ETI dès lors que celles-ci sont indépendantes de tous groupes privés et coopératifs ; ces entreprises étant proches en termes de valeurs et ayant un fonctionnement similaire, s'opposant à celui des multinationales.

2 Par exemple, dans les PME indépendantes, 1 million d'euros de dépenses courants entraîne la création de 13 emplois au bout de quatre ans, contre 8 emplois pour la moyenne des entreprises françaises (Étude Asterès, « Les entreprises industrielles indépendantes : une réussite économique et sociale au cœur des territoires », avril 2021).

3 Cevipof, Baromètre de la confiance politique, 2020.

4 Enquête Occurrence « Les Français et les PME », juin 2021.

5 Bien que l'écart ait tendance à se réduire, l'impôt sur les sociétés des PME françaises est toujours supérieur à celui payé par les multinationales : en 2019, les PME payaient un IS représentant 23,7 % de leurs bénéfices, alors que le taux d'imposition des grandes entreprises était de 17,8 %, selon l'Institut des Politiques Publiques.

6 Rapport de l'impôt sur les sociétés collecté à l'excédent net d'exploitation des sociétés ; FIPECO, « L'impôt sur les sociétés », 2 juin 2020.

7 Mattia Guerini, Sarah Guillou, Lionel Nesta, Xavier Ragot et Evens Salies, « Impôt sur les sociétés : état des lieux et effets différenciés de la réforme », OFCE, octobre 2018.

8 Philippe Martin et Hélène Paris, « Éclairages complémentaires sur les impôts sur la production », CAE, 3 juillet 2020.

9 Michel Dietsch et Xavier Mahieux, « Comprendre le déficit de financement des PME pour stimuler leur croissance », Revue d'Économie Financière, 2014.

10 Les Echos, « La difficile décentralisation de la French Tech », 12 janvier 2021.

11 Ministère de l'économie et des finances, « Suramortissement exceptionnel en faveur des investissements de transformation numérique dans les PME industrielles ».

12 La finance pour tous, « Panorama des régimes fiscaux applicables aux successions ».

13 Bpifrance, « Quel est le marché de la reprise d'entreprise ? », mai 2021.

14 « Favoriser la transmission d'entreprise en France : diagnostic et propositions », Synthèse du rapport remis le 7 juillet 2015 à la demande du Premier Ministre.

15 L'Observatoire BPCE, « Quand les PME changent de mains », décembre 2011.

16 BPCE, « La cession et transmission des PME et des TPE », mai 2017.

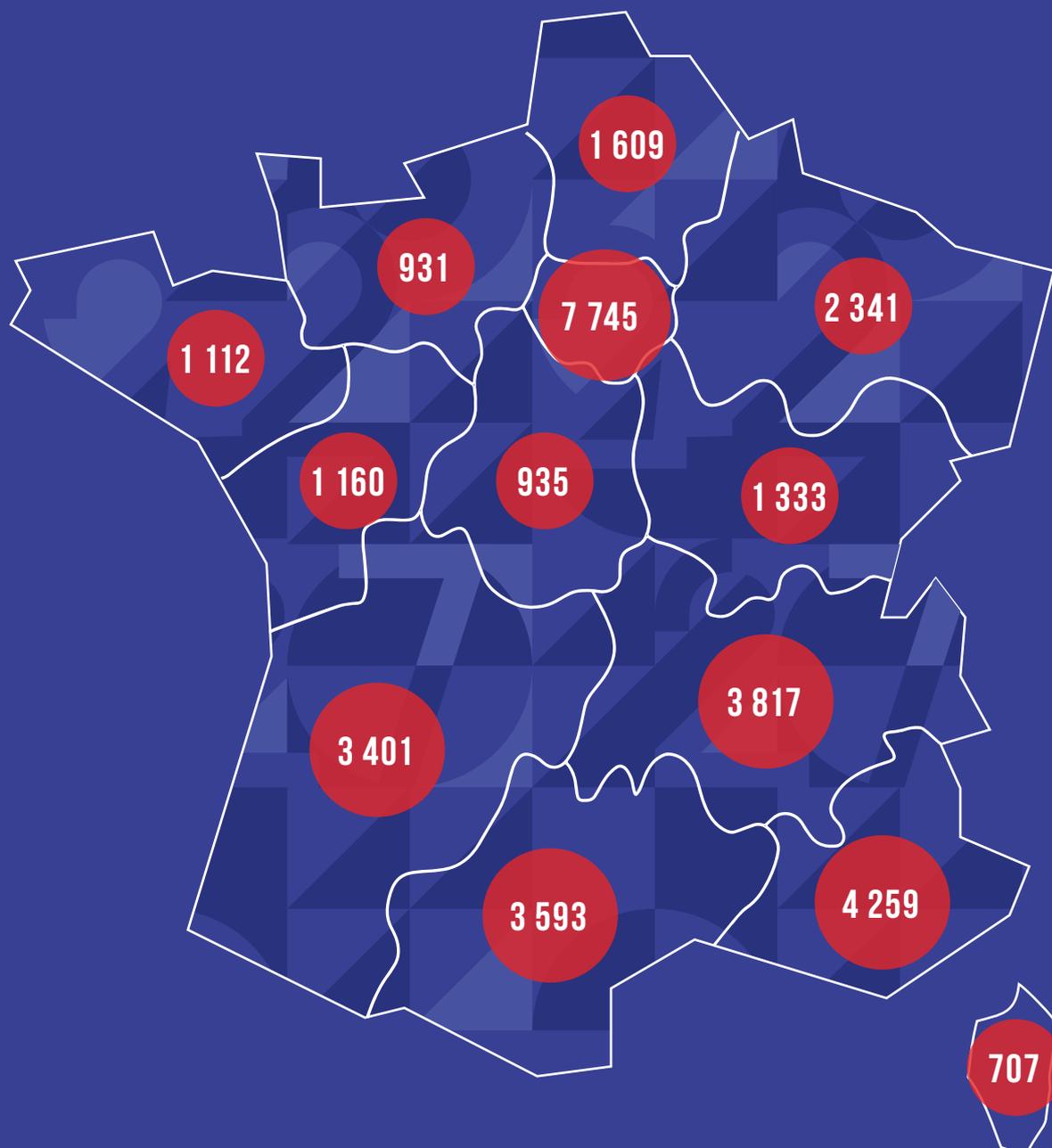
17 BPCE, « Enrayer la baisse des cessions-transmissions, un enjeu de compétitivité pour la France », 2019.

18 Enquête Occurrence, « Les Français et les PME », juin 2021.

19 Néanmoins, il convient de préciser que la concentration de la Grande distribution française s'est en premier lieu effectuée en réponse à la concentration très poussée des multinationales, les « géants de l'agroalimentaire et des boissons », qui sont dans une quasi situation de monopole. Ainsi, dix marques multinationales détiennent plus de 50 % des parts de marché en France, leur permettant notamment d'uniformiser la consommation. En effet, par leur puissance financière et les habitudes de consommation, les multinationales sont dans une relation équilibrée, voire dominante, avec les Enseignes et imposent leur présence dans les rayons des magasins, au détriment des marques PME. Cette situation peut également provoquer des pratiques anticoncurrentielles et le freinage de l'innovation.

LES PME DES TERRITOIRES

DES ENTREPRISES LOCALISÉES ET INDUSTRIELLES



Légende : répartition régionale des sites de production des industriels indépendants (en nombre de sites).

Source : Asterès d'après la base de données Diane Corse et Dom-Tom regroupés.

FEEF
8 RUE D'ATHÈNES – 75009 PARIS
01 47 42 43 30
FEEF@FEEF.ORG

